

**LETTRE CONJOINTE DE L'AMICALE DES RÉSIDENTS DU GROUPE  
LAUZIN-ATLAS-REBEVAL ET DU CONSEIL SYNDICAL DES  
COPROPRIÉTAIRES LAUZIN 2-3  
À MONSIEUR LE MAIRE DU 19<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENT**

Paris, le 19 juin 2002

Monsieur le Maire,

Les soussignés, inquiets des informations contradictoires qui leur sont parvenues ces dernières semaines concernant le projet de rachat de la résidence Lauzin 2-3, s'adressent à vous afin de connaître la position de la Mairie.

**Dans votre courrier du 7 mai 2002**, adressé à la société « Gérer », mandataire de la CNP, dont vous avez transmis copie au Président de l'Amicale des Résidents du Groupe Lauzin-Atlas-Rébeval, vous insistez « sur le fait que... le transfert à un bailleur social n'est envisageable que dans le cadre d'une vente d'immeuble dans sa globalité et non lot par lot ».

**Votre lettre datée du 13 juin 2002**, distribuée dans nos boîtes aux lettres, évoque « la reprise de certains lots par un bailleur social » tout en précisant que « des garanties seront bien entendu demandées au repreneur éventuel... »

Aujourd'hui nous vous demandons, Monsieur le Maire,

- **De clarifier la position de la Mairie et de lever les contradictions et ambiguïtés de ces différents courriers, notamment qu'il nous soit indiqué si la Mairie envisage de faire usage de son droit de préemption et, dans l'affirmative, au bénéfice de quel repreneur : raison sociale et forme juridique ( le courrier du 7 mai prévoyait les HLM ou SEM)**
- **De préciser la nature et la pérennité de ces garanties demandées**
- **Que la concertation soit engagée et poursuivie avec toutes les parties impliquées (incluant le conseil syndical des copropriétaires aussi bien que l'Amicale) afin de trouver une solution partagée respectant les droits et les intérêts de tous les résidents, copropriétaires et locataires.**

Nous vous remercions, Monsieur le Maire, de l'attention que vous porterez à ce dossier et de la nécessaire concertation que vous mettrez en œuvre afin de le résoudre dans l'intérêt de tous.

Gérard Lauton,

Michel Thote,

Président de l'Amicale

Président du Conseil syndical